

IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques



FLASH ACTU LOGEMENT

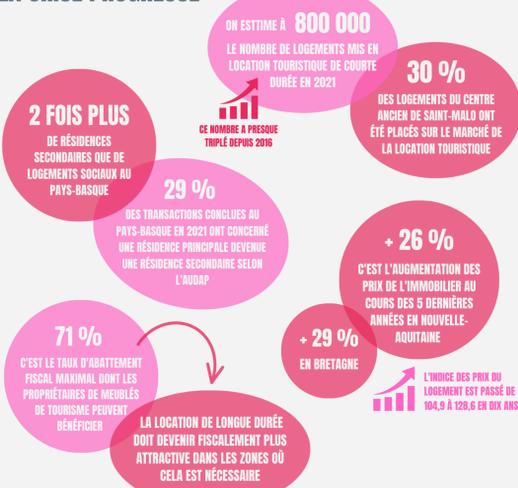
MAI 2023

Depuis le début de mon mandat, j'ai souhaité m'engager sur le sujet du logement qui connaît une crise sans précédent.

À travers des réunions et des mobilisations en circonscription mais aussi à l'Assemblée nationale, j'ai porté des revendications concrètes pour agir rapidement en faveur de l'accès au logement pour tous notamment dans les zones les plus en tension comme celles qui composent une partie de notre territoire.

Dans cette lettre d'information, retour sur mon engagement sur les sujets logement depuis le début de la mandature.

LA CRISE PROGRESSE



MAIS LE GOUVERNEMENT ET LA MAJORITÉ RECULENT !



En manifestation à Bayonne le 1er avril

26 JUILLET 2022

QUESTION AU GOUVERNEMENT AUX MINISTRES DE L'ÉCONOMIE ET DU LOGEMENT SUR LA CRISE DU LOGEMENT AU PAYS BASQUE ET DANS LES VALLÉES BÉARNAISES

« Pas possible de louer, pas possible d'acheter, le parc immobilier de mon territoire et de tout le littoral atlantique est aujourd'hui sous l'emprise de spéculateurs, qui accumulent les biens immobiliers et qui vivent uniquement de leurs rentes. Même si le tourisme est un facteur de développement, force est de constater que cela peut engendrer des situations intenable pour nos concitoyens. Le Pays basque, que vous connaissez bien, n'est ni un hôtel, ni une plateforme Boursière ! »

RETROUVEZ MA QUESTION

Depuis six ans, le logement est un sujet négligé par Emmanuelle Macron et les gouvernements successifs. Il fait pourtant parti des préoccupations principales des français, puisqu'il représente à lui seul 29% des dépenses des ménages. La crise du logement que traverse notre pays a un impact conséquent sur la vie de nos concitoyens. Cette crise a pour origines des causes multiples dont la spéculation immobilière et le développement à outrance des meublés de tourisme et résidences secondaires.

Dans nos territoires, cette spéculation contribue à précariser la population par l'augmentation des prix, l'exil forcé en périphérie loin des offres d'emploi, des services de mobilité et des terres familiales, la progression du mal logement. Cette crise contribue aussi à l'affaiblissement de la vitalité des territoires puisque, les acteurs économiques ne trouvent plus de main d'œuvre, les services publics permanents disparaissent. Notre économie ne peut seulement se baser et être dépendante des saisons touristiques

Il est nécessaire de remettre le sujet du logement au cœur des débats parlementaires et de trouver des solutions efficaces pour nos concitoyens, pour ceux pour qui le logement est trop onéreux ou insalubre, pour ceux qui ne parviennent pas à trouver un logement faute d'offres disponibles, pour ceux qui sont en attente d'un logement social ou d'un hébergement d'urgence.

J'ai porté des mesures d'ordre fiscal visant à donner aux maires plus de pouvoirs et à supprimer les incitations financières qui poussent aujourd'hui certains propriétaires à privilégier la location courte durée et saisonnière plutôt que la location longue durée.

Ainsi, à deux reprises, j'ai défendu des amendements pour :

- SUPPRIMER LES ABATTEMENTS FISCAUX TRÈS AVANTAGEUX, ALLANT JUSQU'À 71%, POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS DE TOURISME.
- RÉHAUSSER LE PLAFOND DE LA SURTAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES QUE PEUT FIXER LE MAIRE ET ÉLARGIR LE NOMBRE DE COMMUNES ÉLIGIBLES.
- DÉCORRÉLER LA VARIATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DE CELLE DE LA TAXE FONCIÈRE.

PLF 2022

J'AI DÉFENDU DES AMENDEMENTS LORS DE L'EXAMEN DU PREMIER PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIF ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES

FÉVRIER 2023

UNE PROPOSITION DE LOI AVEC MON GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE POUR FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT EN ZONES TOURISTIQUES

ELLE A POUR VOCATION D'AGIR DE FAÇON URGENTE À TRAVERS QUATRE DISPOSITIFS LÉGISLATIFS

- Comme déjà proposé, supprimer la « niche fiscale Airbnb » en excluant les meublés de tourisme du bénéfice du régime des micro bénéfices industriels et commerciaux ou professionnels qui permet de bénéficier d'un abattement de 71% ou 50%.
- Durcir les conditions de location des meublés de tourisme en rendant obligatoire leur enregistrement sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, dans un registre national. Il abaisse en outre, à 60, le nombre de nuitées autorisées s'agissant des résidences principales.
- Lutter contre le détournement des biens de mobilité, renouvelés illégalement et permettant aux propriétaires de récupérer leur bien en période estivale pour le louer à prix fort aux touristes de passage.
- Renforcer les outils fiscaux à la disposition des maires comme initialement proposé par amendements sur la loi de finances : relever le taux plafond de la surtaxe d'habitation de 60% à 100% et délier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière.

Cette initiative parlementaire a notamment permis de mettre la lumière, dans les médias et à l'Assemblée, sur la nécessité de légiférer rapidement.

Nous avons également mis sur la table les questions de l'encadrement du prix du foncier, d'une nouvelle fiscalité sur les plus-values immobilières, du gel des loyers ou encore de la garantie universelle des loyers.

Nous avons demandé l'inscription de ces propositions à l'ordre du jour et nous avons réussi à obtenir un compromis avec Renaissance. Celui-ci a permis d'aboutir, plus récemment, à une nouvelle proposition de loi transparentisane, plus modeste du fait d'une limitation du nombre d'article imposé par Bercy, mais qui comporte des premières avancées en cohérence avec mes propositions.

MAI 2023

SOUMETTRE LES LOGEMENTS LOUÉS EN COURTE DURÉE À LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE), COMME POUR CEUX EN LOCATION LONGUE

UNE PROPOSITION DE LOI TRANSPARENTISME CO-PORTÉE AVEC LA DÉPUTÉE RENAISSANCE ANNAÏG LE MEUR

ÉLARGIR LES CAPACITÉS D'ACTION DES ÉLUS DE COMMUNES SITUÉES EN ZONES TENDUES EN LEUR PERMETTANT DE METTRE EN PLACE UNE AUTORISATION PRÉALABLE À LA LOCATION TOURISTIQUE

AGIR CONTRE LA NICHE FISCALE AVANTAGEUSE DONT BÉNÉFICIENT LES MEUBLÉS DE TOURISME, DANS LES ZONES TENDUES

CE TEXTE DEVAIT ÊTRE EXAMINÉ EN COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES LE 31 MAI ET DANS L'HÉMICYCLE LA SEMAINE DU 12 JUIN

CONTRE TOUTE ATTENTE L'EXAMEN DU TEXTE A ÉTÉ RETIRÉ, CONTRAIREMENT À L'ENGAGEMENT DU GROUPE RENAISSANCE, NOTAMMENT À LA SUITE DE PRESSIONS INTERNES EXERCÉES PAR LE MODÈME POUTANT CONCERNÉ ET PARTICULIÈREMENT INFORMÉ DE LA CRISE DU LOGEMENT DANS NOTRE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES. JE POURSUIS MON COMBAT POUR QU'IL SOIT DISCUTÉ LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, DANS LES PROCHAINS MOIS.

POUR CONTINUER À EXERCER UNE PRESSON MEDIATIQUE, ET DE RASSEMBLER DES TÉMOIGNAGES, J'AI ÉGALEMENT ÉCRIT UNE TRIBUNE ET PRIS PART À LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME TRANSPARENTISANE QUE VOUS POUVEZ RETROUVER ICI

